

INSCRIPTIONS

Pour inscrire votre enfant aux accueils et activités se déroulant hors temps scolaire, prenez contact avec l'association organisatrice (liste à consulter sur bordeaux.fr).

Ouverture des inscriptions le 17 mai 2021

TARIFS

Pour les activités payantes, le tarif s'applique en fonction des revenus des familles, du temps d'utilisation du service et du lieu d'habitation. Une adhésion annuelle à l'association organisatrice vous sera demandée et s'ajoutera au prix de l'activité.

Un simulateur de tarif est disponible sur bordeaux.fr

IMPORTANT

Afin de faciliter l'inscription auprès de l'association, merci de vous munir d'une facture récente* de la restauration scolaire sur laquelle figure votre tarif repas, nécessaire pour le calcul de la tarification des accueils. Si votre enfant n'est pas inscrit à la restauration dans une école publique, merci de vous munir de votre avis d'imposition 2020.

** datée du mois de mars 2021 ou ultérieure*

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Service Enfance
05 56 10 34 00
bordeaux.fr

© Pascal Calmettes

Avant et après la classe

+ mercredi et vacances

Les activités et accueils
proposés aux écolier.e.s
bordelais.e.s

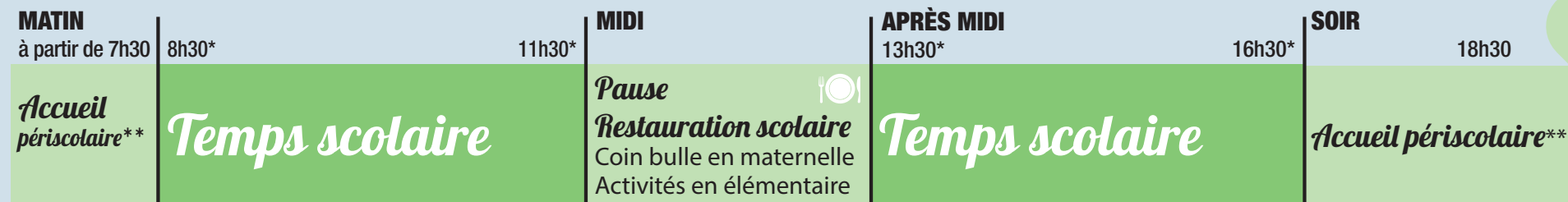
MEMENTO
2021/2022



bordeaux.fr

AVANT ET APRÈS LA CLASSE

La journée d'un.e écolier.e : lundi • mardi • jeudi • vendredi



* Variable selon les écoles **Priorité aux enfants dont les parents travaillent ou situation particulière.

ÉCOLE MATERNELLE

• Le matin **accueil périscolaire**

Ouvert de 7h30 à l'heure de début de classe.

Assuré gratuitement par le personnel municipal dans toutes les écoles. Les parents doivent inscrire leur enfant en même temps que l'inscription à l'école et à la restauration.

• Le midi **coin bulle** *

Des activités calmes de détente, d'éveil ou ludiques sont proposées par les associations partenaires pour les enfants de moyenne et grande section. Les enfants de petite section bénéficient d'un temps d'accompagnement à l'endormissement par le personnel municipal.

• Le soir **accueil périscolaire**

Après la classe, jusqu'à 18h30.

Encadré par des professionnels de l'animation, cet accueil est payant et organisé dans toutes les écoles par une association du quartier.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

• Le matin **accueil périscolaire**

Ouvert de 7h30 à l'heure de début de classe.

Encadré par des professionnel.le.s de l'animation, accueil payant organisé dans toutes les écoles par une association du quartier.

• Le midi **activités** *

Dans toutes les écoles, des associations proposent des animations (activités, jeux de cour, coin lecture,...) pendant la pause du midi pour les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire.

• Le soir **accueil périscolaire**

Après la classe, jusqu'à 18h30.

Encadré par des professionnel.le.s de l'animation, cet accueil est payant et organisé dans toutes les écoles par une association du quartier.

Selon les écoles, des dispositifs complémentaires peuvent exister : • aide aux devoirs • accompagnement éducatif • accompagnement à la scolarité.

Renseignements auprès de l'école ou de l'association organisatrice.



Ces animations contribuent à instaurer un **climat apaisé** pendant la pause du midi au bénéfice du **bien-être** de chacun et du temps scolaire. Elles sont gratuites sur inscription auprès de l'association.

LE MERCREDI & LES VACANCES SCOLAIRES

CENTRES D'ACCUEIL ET DE LOISIRS

Les enfants sont pris en charge à partir de 8h et jusqu'à 18h. En fonction des espaces disponibles, les activités se déroulent dans les écoles, dans les locaux de l'association organisatrice et/ou dans des espaces délocalisés.



*Variable selon les structures. Pour plus de flexibilité, certains sites de proximité proposent un accueil avant 8h et après 18h, à la demi-journée avec ou sans restauration. **Priorité aux enfants dont les parents travaillent ou situation particulière.

Renseignements sur bordeaux.fr

Les associations organisatrices tiennent à votre disposition le projet pédagogique de leur accueil de loisirs.